

• (1800)

En même temps, les pays signataires de la convention ne doivent autoriser que les importations pour lesquelles il existe des installations appropriées et sans danger. Au Canada, on a presque terminé maintenant l'élaboration d'une réglementation qui, aux termes de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, vise à améliorer le système de contrôle qui existe déjà pour les mouvements transfrontières des déchets dangereux. Un nouveau règlement devrait être en place cet automne.

Pour conclure, je dirais que nous avons une très longue frontière et un pays immense. On ne devrait pas appuyer une interdiction complète d'importer des déchets dangereux. Une telle interdiction ne serait pas forcément bénéfique pour l'environnement et elle serait peu avantageuse pour les Canadiens ou pour l'industrie de notre pays.

Le président suppléant (M. Paproski): L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée.

Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'article est rayé du *Feuilleton*.

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité avec l'article 38 du Règlement.

LA COMMISSION DE L'IMMIGRATION ET DU STATUT DE RÉFUGIÉ

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, le 10 mars dernier, j'ai demandé au ministre de l'Emploi et de l'Immigration d'ordonner une enquête sur certains incidents regrettables mettant en cause la Commission de l'immigration et du statut de réfugié.

Dans certains cas, des commissaires auraient dormi pendant que la commission siégeait et que des demandeurs du statut de réfugié expliquaient leur situation. Dans d'autres, des commissaires se seraient moqués des réfugiés et auraient fait, à leur endroit, des observations racistes ou sexistes. Sans compter qu'un commissaire aurait essayé d'exercer des pressions abusives sur un autre commissaire à propos d'un jugement que celui-ci était appelé à rendre.

Dans d'autres cas encore, des jugements contradictoires auraient été rendus. Par exemple, on aurait accordé le

L'ajournement

statut de réfugié à un membre d'une famille tandis qu'on l'aurait refusé à un autre membre de cette même famille, parce que ceux-ci avaient comparu devant deux groupes différents de la commission. Dans certains cas, les jugements auraient été rédigés avant que la cause n'ait été entendue.

Ce sont ces nombreux incidents qui m'ont conduit, ainsi que d'autres Canadiens, à réclamer une enquête sur la Commission de l'immigration et du statut de réfugié pour savoir ce qui se passe et prendre des mesures correctives.

Certains journaux ont parlé de ces incidents. J'ai ici une coupure du *Toronto Star* qui dit: «L'arbitre sommeillant, un problème pour les réfugiés». Une autre dit: «Un commissaire s'endort pendant l'audition des réfugiés.» En voici une autre, tirée du *Globe and Mail*: «Deux commissaires licenciés pour s'être moqués d'un réfugié». Il y est dit que deux commissaires de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié ont ri pendant qu'un Iranien décrivait les tortures qu'il avait subies. Selon un autre article, le stress que lui avait fait subir la commission a conduit un fonctionnaire au bord de la dépression nerveuse. Un autre article, de la *Presse canadienne*, dit que les réfugiés ne savent plus que penser des jugements rendus à leur endroit et que les membres de la communauté latino-américaine craignent qu'on ne se montre dur à leur égard.

Selon l'*Ottawa Citizen*, un fonctionnaire de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié aurait été congédié pour avoir exercé des pressions sur certains commissaires afin qu'ils rejettent les demandes des réfugiés.

J'ai demandé au ministre d'ordonner une enquête sur toutes ces questions. C'était en mars. Depuis, j'ai rencontré le président de la commission. Ce matin, un comité a tenu une audience à ce sujet.

Il y a encore beaucoup de changements à apporter. Néanmoins, je vois que le président lui-même prend actuellement des mesures pour essayer d'arranger les choses. En fait, plusieurs des personnes responsables de ces incidents ont été suspendues de leurs fonctions, et le président tente actuellement d'effectuer d'autres changements. J'espère que le gouvernement l'aidera à apporter les changements nécessaires.

Le président suppléant (M. Paproski): Je voudrais vous signaler que nous devons ici respecter le nouvel article du Règlement, soit que l'exposé doit durer quatre minutes et la réplique, deux minutes.